



# Comité Hygiène et Sécurité du

## 7 juillet 2011

### 1 Réorganisations ministérielles et ses conséquences sur le CHS :

La mise ne place de la RGPP a abouti à une réorganisation de l'ensemble des ministères.

L'administration des Douanes n'est pas épargnée. Cela a abouti a une gestion interrégionale de l'ensemble des ses structures. Dans cette perspective, les CHS seraient impactés par cette logique. Les douaniers du département devraient donc dépendre du CHS de la Gironde.

Pour l'ensemble des organisations syndicales, cela est totalement inacceptable. A travers, une motion nous avons dénoncé cet état de fait.

### 2 Rapport du médecin de prévention de l'année 2010 :

Dans le cadre des actions entreprises par le médecin de prévention (visites médicales, déplacement dans les postes), un état des lieux a été présenté lors de cette séance. Vous trouverez le document en annexe sur le site de la CGT FP 65.

Depuis des années, la CGT a régulièrement alerté la direction, sur les conséquences désastreuses des réformes successives, des suppressions d'emploi.

Par sa conclusion, le médecin le confirme. Le mal- -aise est bien réel. Il ne sert à rien de le minimiser ou encore moins de le nier.

C'est pourquoi, les représentants CGT ont décidé de formaliser cet urgence par une déclaration.

La prise de conscience existe mais pour la CGT, il faut inverser cette logique de destruction des services. Les revendications des personnels doivent être respectées, écoutées et entendues.

### 3 Le rapport de l'inspecteur d'hygiène et sécurité à la cité Reffye :

La cité Reffye regroupe plusieurs ministères dont la Trésorerie de Tarbes Adour Echez pour

ce qui concerne le ministère des Finances. Les autres services dépendent du préfet.

Lors de sa visite, l'inspecteur a constaté des dysfonctionnements importants mais surtout une absence de coordination et de responsable.

### 4 Le programme d'intervention 2011 :

Lors de la précédente réunion, le CHS a débloqué 23 557,83 € pour financer différentes actions sur un budget disponible de 60 277€.

Aujourd'hui, après un débat, différents financement peuvent être envisagés.

- Protection incendie à la DDFIP : 8000€

- Cloisonnement ICE : 6000€

- Protection vitre accueil SIP Lourdes et SIP Tarbes 2x 3780€

Les demandes non satisfaites provenant des cahiers d'hygiène et sécurité seront étudiées et financées sur les crédits restants.

### 4 questions diverses :

- Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels appelé DUERP fera l'objet d'une réactualisation. Dans chaque site, dans chaque service, les agents pourront évaluer collectivement les risques encourus. L'administration devra alors mettre des moyens pour y répondre.

- Les travaux immobiliers : La T. Tarbes Male a aménagé aux 3<sup>ème</sup> étage du centre des finances de Tarbes. Quant au réaménagement du 3<sup>ème</sup> étage de notre Direction départementale, les travaux débiteront dès que les 2 logements de fonction seront libérés.

- La nomination de l'ACMO : Contrairement à la directive de notre Directeur, un ACMO a été nommé à mi temps dans notre département. Acteur important avec l'IHS et le médecin de prévention, il sera amené a avoir de plus en plus de responsabilité dans le cadre de la prévention des risques professionnel

**Vos représentants CGT présents au CHS :**

**Annick Fourcade, Didier Vergé, Bernard Fourcade,**

## Déclaration des représentants CGT au CHS

Monsieur le Président,

La conclusion du rapport du médecin de prévention rejoint de nombreux points évoqués par les Organisations Syndicales dans toutes les instances paritaires.

Pressée par l'environnement extérieur et les drames du travail qui se sont succédés, informée par son réseau de la montée du mal être dans les services, mise fortement en cause par les agents avec leurs organisations syndicales pour sa responsabilité dans la dégradation de la situation, la Direction Générale a du se résigner à un aveu de taille : le mal être, la souffrance au travail, cela existe, cela grandit à la DDFIP et ce n'est pas l'apanage de quelques individus fragilisés.

Le Conservatoire National des Arts et Métiers a été mandaté par la Direction Générale pour réaliser une étude sur les conditions de travail à la DDFIP.

Le 28 janvier 2011, un point d'étape sur les résultats de cette étude confirme une intensification du travail qui a cinq sources principales : les réorganisations, l'accumulation de tâches nouvelles, les notes incessantes longues et complexes, la hausse des objectifs et la baisse des effectifs.

Le CNAM souligne également que "la transformation du travail induite par la volonté d'atteindre les objectifs peut dégrader la qualité du service rendu, un bon indicateur ne signifie pas nécessairement un bon travail, l'indicateur ne rend pas compte du travail effectué, l'indicateur n'est pas utile et fait perdre du temps"

Nous ne pouvons plus tolérer cette dégradation à la DDFIP, énoncée avec cynisme par le député Gilles CARREZ comme le risque du "syndrome France TELECOM" dans son rapport sur la fusion Impôts/Trésor.

Les conditions de vie au travail c'est notre quotidien, et ce quotidien est en constante dégradation. Il est à l'origine du mal être individuel et collectif des agents.

Même notre Directeur Général, dans la lettre du 14 juin 2011 sur les règles de gestion des agents de la DDFIP, conclut en ces termes "je souhaite appeler votre attention sur la place particulière faite à la qualité des conditions de vie au travail. Toutes une série de mesures très concrètes traduisent cette priorité afin de vous assurer un environnement de travail de qualité : élaboration de façon participative du DUERP, désignation dans chaque direction d'un agent à temps plein chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO), mise en place d'un tableau de bord de veille sociale, organisation d'espaces de dialogues locaux.

Tout cela avec une finalité commune : assurer une vie harmonieuse au travail au sein de la DDFIP".

Au delà des effets d'annonce de nos dirigeants, nous demandons que des mesures concrètes soient prises à tous les niveaux de la hiérarchie pour remédier à cette situation et faire en sorte que les revendications légitimes des personnels soient respectées, écoutées et entendues.

**Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT.**  
**Alors, je me syndique...**

Nom prénom : .....

Adresse administrative : .....

eMail : .....

Grade : ..... Echelon/Indice : .....

Temps partiel : ..... Date: .....

Signature,



**Bulletin à renvoyer à Alain Estrade ( SIP Tarbes ) , Philippe Peres ( SIP/SIE de Lourdes )  
ou Pierre Durand ( service comptabilité DDFIP 65 )**